



-VILLE D'AUBERCHICOURT
-ARRONDISSEMENT DE DOUAI
-DÉPARTEMENT DU NORD

Envoyé en préfecture le 01/04/2026

Reçu en préfecture le 01/04/2026

Publié le 14-04-2026

ID : 059-215900242-20260401-2026_69-AI

510

ARRETE DE DELEGATION DE FONCTIONS ^{N° 2024/69} A UN ADJOINT :MR FLEURY

Le maire de la commune d'Auberchicourt,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L 2122-18, qui confère le pouvoir au maire d'une commune de déléguer par arrêté une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints et à des membres du conseil municipal,

Vu la délibération du conseil municipal du 21 mars 2026 fixant à 6 le nombre des adjoints,

Vu le procès-verbal d'élection du maire et des adjoints du 21 mars 2026,

Considérant que pour le bon fonctionnement du service, il convient de donner délégation aux adjoints,

ARRÊTE

Article 1er : Monsieur Jean-Christophe Fleury, 1er Adjoint exercera les fonctions suivantes :

Information :

- Gestion de la relation habitants/mairie (réponses aux différentes sollicitations, courrier, mail, FB, réunions de quartier)
- Mise en place de l'application, ma ville connectée,»
- Travail transversal avec les autres adjoints et conseiller délégués pour leur besoin de communication
- Organisation des commissions et gestion du budget de la délégation

Numérique :

- Veille technologique sur les nouveaux moyens numérique
- Mise en place de logiciels innovants (GED, etc..)
- Relation avec les écoles sur le numérique
- Etudier la mise en place de solutions numériques pour la réduction des photocopies dans les écoles
- Gestion des contrats photocopieurs, abonnement internet, téléphonie, etc.

PLACE SUZANNE LANOY - B.P. N° 10 - 59165 AUBERCHICOURT

TEL. : 03.27.92.43.30

secretariat@auberchicourt.fr



Gestion des risques :

- Mise en œuvre et animations du plan communal de sauvegarde
- Information aux administrés sur le PCS

Et les questions complémentaires en lien avec tous les points listés ci-dessus.

Article 2 : Délégation permanente est également donnée à Mr Fleury à l'effet de signer tous les documents et courriers administratifs mentionnés à l'article 1, relatifs à sa délégation, sauf tous les documents budgétaires expressément exclus de la délégation de signature.

Article 3 : La signature de tout acte sera assortie de la mention de ses nom, prénom, qualité, « adjoint délégué » ou « par délégation du Maire ».

Article 4 : Le Maire de la commune d'Auberchicourt, le Directeur Général des services, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé.

Article 5 : Le présent arrêté sera inscrit au registre des actes de la mairie, et copie en sera adressée à Monsieur le sous-préfet.

Il sera notifié à l'intéressé et transmis au comptable de la commune, le SGC d'Orchies.

Article 6 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Auberchicourt

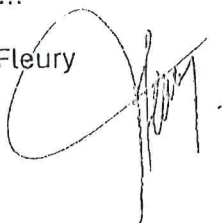
Le : 14/04/2026.....

Monsieur Olivier Baelus, Maire



Notifié le : 14/04/2026.....

Monsieur Jean-Christophe Fleury





-VILLE D'AUBERCHICOURT
-ARRONDISSEMENT DE DOUAI
-DÉPARTEMENT DU NORD

Envoyé en préfecture le 01/04/2026

Reçu en préfecture le 01/04/2026

Publié le 01-04-2026

ID : 059-215900242-20260401-2026_70-AI

S L O

ARRETE DE DELEGATION DE FONCTIONS ^{no 2026/70} A UNE ADJOINTE :MME RIOS

Le maire de la commune d'Auberchicourt,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L 2122-18, qui confère le pouvoir au maire d'une commune de déléguer par arrêté une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints et à des membres du conseil municipal,

Vu la délibération du conseil municipal du 21 mars 2026 fixant à 6 le nombre des adjoints,

Vu le procès-verbal d'élection du maire et des adjoints du 21 mars 2026,

Considérant que pour le bon fonctionnement du service, il convient de donner délégation aux adjoints,

ARRÊTE

Article 1er : Madame Patricia Rios , 2ème Adjointe exercera les fonctions suivantes :

• ENFANCE – JEUNESSE :

- Suivi de la Convention Territoriale Globale
- Suivi des Accueils de Loisirs Sans Hébergement extra et périscolaires
- Suivi en collaboration avec l'Adjoint aux travaux, des projets et travaux d'entretien et de rénovation des locaux

• AFFAIRES SCOLAIRES :

- Suivi du fonctionnement des écoles
- Suivi des demandes de dérogations scolaires
- Suivi du service de restauration scolaire
- Relations avec les directrices et directeurs des écoles, suivi des conseils d'école, partenaires institutionnels divers (I.E.N...)
- Relations avec les familles
- Suivi, en collaboration avec l'Adjoint aux travaux, des projets et travaux d'entretien, de rénovation et de construction des locaux et espaces dédiés.



- RESSOURCES HUMAINES :

- Suivi de l'organisation des ressources humaines, des recrutements, du déroulement des carrières, de la politique salariale.

Et les questions complémentaires en lien avec tous les points listés ci-dessus.

Article 2 : Délégation permanente est également donnée à Mme Rios à l'effet de signer tous les documents et courriers administratifs dans les domaines mentionnés à l'article 1, relatifs à sa délégation, sauf en matière de ressources humaines, et sauf tous les documents budgétaires expressément exclus de la délégation de signature.

Article 3 : La signature de tout acte sera assortie de la mention de ses nom, prénom, qualité, « adjoint délégué » ou « par délégation du Maire ».

Article 4 : Le Maire de la commune d'Auberchicourt, le Directeur Général des services, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé.

Article 5 : Le présent arrêté sera inscrit au registre des actes de la mairie, et copie en sera adressée à Monsieur le sous-préfet.

Il sera notifié à l'intéressé et transmis au comptable de la commune, le SGC d'Orchies.

Article 6 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Auberchicourt

Le : 01/04/2026.....

Monsieur Olivier Baelus,

Maire



Notifié le : 01/04/26.....

Madame Patricia Rios





-VILLE D'AUBERCHICOURT
-ARRONDISSEMENT DE DOUAI
-DÉPARTEMENT DU NORD

Envoyé en préfecture le 01/04/2026

Reçu en préfecture le 01/04/2026

Publié le 1-4-2026

ID : 059-215900242-20260401-2026_71-AI

5 LG

ARRETE DE DELEGATION DE FONCTIONS N° 2026 | 71
A UN ADJOINT :MR SIERADZKI

Le maire de la commune d'Auberchicourt,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L 2122-18, qui confère le pouvoir au maire d'une commune de déléguer par arrêté une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints et à des membres du conseil municipal,

Vu la délibération du conseil municipal du 21 mars 2026 fixant à 6 le nombre des adjoints,

Vu le procès-verbal d'élection du maire et des adjoints du 21 mars 2026,

Considérant que pour le bon fonctionnement du service, il convient de donner délégation aux adjoints,

ARRÊTE

Article 1er : Monsieur Marc Sieradzki, 3^{ème} Adjoint exercera les fonctions suivantes :

Concernant les fêtes :

- Organisation et planification de la commission communale afférente à la présente délégation
- Préparation du budget prévisionnel de ladite commission
- Gestion du budget annuel
- Organisation et gestion des festivités traditionnelles notamment la fête du Chauffour et la fête du Loup
- Accueil des prestataires
- Relations avec la Compagnie du Loup concernant la gestion du géant
- Organisation des brocantes, marchés locaux et fêtes foraines
- Promouvoir, créer et mettre en valeur toute festivité dans les quartiers en dehors des commémorations officielles



Concernant les sports :

- Organisation des courses cyclistes et pédestres,
- Promouvoir le sport dans la commune pour la santé des habitants
- Mise à disposition des moyens techniques auprès des clubs

Concernant le monde associatif :

- Relations avec les bureaux des différentes associations communales
- Etudes préalables et vérifications des demandes de subventions
- Gestion de la mise à disposition des salles
- Accueil des nouvelles associations communales
- Surveillance de la bonne tenue du registre des associations communales
- Mise en valeur des associations de la commune par l'organisation d'un événement annuel
- Participation des associations aux événements communaux
- Mise en place de la cérémonie des mérites associatifs

Et les questions complémentaires en lien avec tous les points listés ci-dessus.

Article 2 : Délégation permanente est également donnée à Mr Sieradzki à l'effet de signer tous les documents et courriers administratifs mentionnés à l'article 1, relatifs à sa délégation, sauf tous les documents budgétaires expressément exclus de la délégation de signature.

Article 3 : La signature de tout acte sera assortie de la mention de ses nom, prénom ,qualité, « adjoint délégué » ou « par délégation du Maire ».

Article 4 : Le Maire de la commune d'Auberchicourt, le Directeur Général des services, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé.

Article 5 : Le présent arrêté sera inscrit au registre des actes de la mairie, et copie en sera adressée à Monsieur le sous-préfet.

Il sera notifié à l'intéressé et transmis au comptable de la commune, le SGC d'Orchies.

Envoyé en préfecture le 01/04/2026

Reçu en préfecture le 01/04/2026

Publié le 01-04-2026

ID : 059-215900242-20260401-2026_71-AI

5 LOR

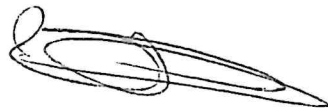
Article 6 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Auberchicourt

Le : 01-04-2026.....

Monsieur Olivier Baelus,

Maire



Notifié le : 01/04/2026.....

Monsieur Marc Sierdzki





-VILLE D'AUBERCHICOURT
-ARRONDISSEMENT DE DOUAI
-DÉPARTEMENT DU NORD

Envoyé en préfecture le 01/04/2026

Reçu en préfecture le 01/04/2026

Publié le 24-04-2026

ID : 059-215900242-20260401-2026_72-AI

SLO

ARRÊTE DE DELEGATION DE FONCTIONS

A UN ADJOINT :MR CERGNUL N° 2026172

Le maire de la commune d'Auberchicourt,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L 2122-18, qui confère le pouvoir au maire d'une commune de déléguer par arrêté une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints et à des membres du conseil municipal,

Vu la délibération du conseil municipal du 21 mars 2026 fixant à 6 le nombre des adjoints,

Vu le procès-verbal d'élection du maire et des adjoints du 21 mars 2026,

Considérant que pour le bon fonctionnement du service, il convient de donner délégation aux adjoints,

ARRÊTE

Article 1er : Monsieur Frédéric Cergnul, 5^{ème} Adjoint exercera les fonctions suivantes :

TRAVAUX – ENVIRONNEMENT – CADRE DE VIE :

- Etude et suivi des travaux de voiries et de réseaux divers et d'espaces publics
- Etude et suivi des contrats de maîtrise d'œuvre
- Etude et suivi des opérations de construction, d'entretien, de réhabilitation, d'extension et d'aménagement de bâtiments publics
- Suivi des organismes intercommunaux et concessionnaires
- Pilotage des projets d'aménagement des espaces publics et d'amélioration du cadre de vie.
- Gestion et suivi des achats

Et les questions complémentaires en lien avec tous les points listés ci-dessus.



Article 2 : Délégation permanente est également donnée à Mr Cergnul à l'effet de signer tous les documents et courriers administratifs mentionnés à l'article 1, relatifs à sa délégation, sauf tous les documents budgétaires expressément exclus de la délégation de signature.

Article 3 : La signature de tout acte sera assortie de la mention de ses nom, prénom ,qualité, « adjoint délégué » ou « par délégation du Maire ».

Article 4 : Le Maire de la commune d'Auberchicourt, le Directeur Général des services, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé.

Article 5 : Le présent arrêté sera inscrit au registre des actes de la mairie, et copie en sera adressée à Monsieur le sous-préfet.

Il sera notifié à l'intéressé et transmis au comptable de la commune, le SGC d'Orchies.

Article 6 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Auberchicourt,

Le : 1.4.2026.....

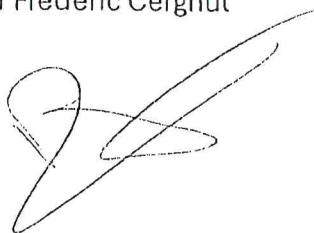
Monsieur Olivier Baelus,

Maire



Notifié le : 01/04/2026.....

Monsieur Frédéric Cergnul





-VILLE D'AUBERCHICOURT
-ARRONDISSEMENT DE DOUAI
-DÉPARTEMENT DU NORD

Envoyé en préfecture le 01/04/2026
Reçu en préfecture le 01/04/2026
Publié le 1-4-2026
ID : 059-215900242-20260401-2026_73-AI

510

ARRÊTE DE DELEGATION DE FONCTIONS N° 2026/73 A UNE ADJOINTE :MME OFFROY

Le maire de la commune d'Auberchicourt,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L 2122-18, qui confère le pouvoir au maire d'une commune de déléguer par arrêté une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints et à des membres du conseil municipal,

Vu la délibération du conseil municipal du 21 mars 2026 fixant à 6 le nombre des adjoints,

Vu le procès-verbal d'élection du maire et des adjoints du 21 mars 2026,

Considérant que pour le bon fonctionnement du service, il convient de donner délégation aux adjoints,

ARRÊTE

Article 1er : Madame Cathy Offroy , 6ème Adjointe exercera les fonctions suivantes :

Concernant la politique de la ville :

- Renforcer la cohésion sociale dans le cadre du tiers lieu du quartier 2030
- Développer un cadre de vie inclusif et adapté aux besoins des habitants du quartier prioritaire
- Renforcer l'accès à la culture dans le cadre du tiers lieu du quartier 2030
- Soutenir l'emploi et l'insertion dans le cadre du tiers lieu du quartier 2030
- Piloter et aider au financement de projets citoyens
- Définir et piloter les actions de développement des quartiers d'été
- Elaboration et suivi du budget

Concernant la citoyenneté :

- Encourager la participation des habitants et *promouvoir les valeurs de la République*
- Soutenir les initiatives habitantes et projets collectifs

PLACE SUZANNE LANOY - B.P. N° 10 - 59165 AUBERCHICOURT

TEL. : 03.27.92.43.30

secretariat@auberchicourt.fr



- Développer la démocratie participative
- Encourager le bénévolat et l'engagement associatif
- Renforcer le lien entre les habitants et les institutions locales
- Elaboration et suivi du budget

Concernant les cérémonies officielles :

- Valoriser le devoir de mémoire et renforcer les temps républicains
- Organisation et coordination des cérémonies officielles et commémoratives de la commune

Et les questions complémentaires en lien avec tous les points listés ci-dessus.

Article 2 : Délégation permanente est également donnée à Mme Offroy à l'effet de signer tous les documents et courriers administratifs, mentionnés à l'article 1, sauf tous les documents budgétaires expressément exclus de la délégation de signature.

Article 3 : La signature de tout acte sera assortie de la mention de ses nom, prénom, qualité, « adjoint délégué » ou « par délégation du Maire ».

Article 4 : Le Maire de la commune d'Auberchicourt, le Directeur Général des services, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé.

Article 5 : Le présent arrêté sera inscrit au registre des actes de la mairie, et copie en sera adressée à Monsieur le sous-préfet.

Il sera notifié à l'intéressé et transmis au comptable de la commune, le SGC d'Orchies.

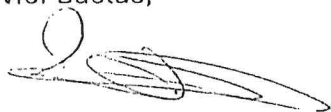
Article 6 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Auberchicourt

Le : 01/04/2026

Monsieur Olivier Baelus,

Maire



Notifié le : 01/04/2026

Madame Cathy Offroy





-VILLE D'AUBERCHICOURT
-ARRONDISSEMENT DE DOUAI
-DÉPARTEMENT DU NORD

Envoyé en préfecture le 03/04/2026

Reçu en préfecture le 03/04/2026

Publié le 03/04/2026

ID : 059-215900242-20260403-2026_06-AI

SLOW

ARRETE DE DELEGATION DE FONCTIONS A UNE ADJOINTE :MME BOLEUX

Le maire de la commune d'Auberchicourt,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L 2122-18, qui confère le pouvoir au maire d'une commune de déléguer par arrêté une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints et à des membres du conseil municipal,

Vu la délibération du conseil municipal du 21 mars 2026 fixant à 6 le nombre des adjoints,

Vu le procès-verbal d'élection du maire et des adjoints du 21 mars 2026,

Considérant que pour le bon fonctionnement du service, il convient de donner délégation aux adjoints,

ARRÊTE

Article 1er : Madame Véronique Boleux , 4ème Adjointe exercera les fonctions suivantes :

- 1° Santé et prévention
 - a) prévention pour les seniors, ateliers prévention des chutes, mémoire et activités physiques
 - b) Sensibilisation à la nutrition, ateliers alimentation et santé (conseils pour manger équilibré, prévention de l'obésité, ateliers cuisine/santé)
 - c) prévention des addictions : mise en place des actions de sensibilisation, tabac, alcool, drogues, écrans chez les jeunes
 - d) promotion de l'activité physique, marche, événements sportifs accessibles à tous
 - e) accès aux soins
 - d) santé bien-être : ateliers gestion du stress, sur le sommeil, groupes d'échanges
 - f) gestion des défibrillateurs
 - e) formation aux 1ers secours et utilisation du matériel incendie



2° Accès au logement

Orientation et coordination avec les bailleurs sociaux. Gestion des demandes de logement.

3° Aide aux personnes en difficultés financières

Gestion des bons alimentaires (CCAS) + colis

Orientation vers les organismes sociaux

Partenariats avec les associations (Secours populaire, restos du coeur, secours catholique)

Et les questions complémentaires en lien avec tous les points listés ci-dessus.

Article 2 : Délégation permanente est également donnée à Mme Boleux à l'effet de signer tous les documents et courriers mentionnés à l'article 1, sauf en matière de ressources humaines, relatifs à sa délégation, sauf tous les documents budgétaires expressément exclus de la délégation de signature.

Article 3 : La signature de tout acte sera assortie de la mention de ses nom, prénom, qualité, « adjoint délégué » ou « par délégation du Maire ».

Article 4 : Le Maire de la commune d'Auberchicourt, le Directeur Général des services, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé.

Article 5 : Le présent arrêté sera inscrit au registre des actes de la mairie, et copie en sera adressée à Monsieur le sous-préfet.

Il sera notifié à l'intéressé et transmis au comptable de la commune, le SGC d'Orchies.

Article 6 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Auberchicourt

Le : 03/04/2026

Monsieur Olivier Baelus, Maire

Notifié le : 03/04/2026

Madame Véronique Boleux

